

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-010-2021-03

PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

PUBLIÉ LE 3 MARS 2021

Sommaire

Direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports	
IDF-2021-03-01-015 - ARRÊTÉ N°21000419 DU 1er MARS 2021 portant délégation de	
signature à M. Philippe LEGUE, directeur de la direction interrégionale des douanes de	
Paris-aéroports, en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)	Page 3
IDF-2021-03-03-001 - ARRÊTÉ N°21000434 du 03/03/21 donnant délégation de signature	
à certains collaborateurs de M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de	
Paris-aéroports (2 pages)	Page 6
Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la	
forêt d'Ile de France	
IDF-2021-03-02-010 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin	
BEAUSSANT directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de	
l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire (4	
pages)	Page 9
Rectorat de l'académie de Paris	
IDF-2021-02-24-006 - Arrêté n° 2021-109-RA modifiant l'arrêté n° 2021-102-RA du	
4 janvier 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement	
secondaire dans le cadre du budget opérationnel de programme 150 "formations	
supérieures et recherche universitaire", de l'unité opérationnelle 231 "vie étudiante" et des	
dépenses sur l'unité opérationnelle 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments	
de l'Etat" (2 pages)	Page 14

Direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports

IDF-2021-03-01-015

ARRÊTÉ N°21000419 DU 1er MARS 2021 portant délégation de signature à M. Philippe LEGUE, directeur de la direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports, en matière d'ordonnancement secondaire





Égalité Fraternité

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-AÉROPORTS

RUE DU SIGNE – BP 16108 95701 ROISSY CDG CEDEX Site Internet : www.douane.gouv.fr

ARRÊTÉ N°21000419

donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 12 novembre 2003 portant règlement de comptabilité;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret modifié n°2007-1665 du 26 novembre 2007 portant organisation des services déconcentrés de la direction générale des droits et droits indirects (DGDDI);

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP);

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n° 2018-99 du 14 février 2018 modifiant l'annexe I au décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics du 26 mars 2018 portant désignation, à compter du 26 mars 2018, de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes et droits indirects, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2020-08-17-020 du 17 août 2020 portant délégation de signature à M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme « opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n°723).

Sur proposition de l'administrateur général des douanes, directeur interrégional ;

Article 1er: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes, directeur interrégional, la délégation consentie à l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-020 du 17 août 2020, sera exercée par M. Jean-Luc CORNILLOU, administrateur supérieur des douanes - directeur régional, M. Jean-François RUBLER, administrateur supérieur des douanes - directeur régional, M. Jean-Claude CAZALBOU, administrateur supérieur des douanes - directeur régional, Mme Évelyne SARTI, administratrice des douanes, M. Stéphane DUBOIS, directeur des services douaniers de 1ère classe, M. Michaël DUFFET, directeur des services douaniers de 2ème classe, Mme Anne-Sophie VITOUX, inspectrice principale de 2ème classe, Mme Anne LADURE ROUSSEL, inspectrice principale de 1ère classe, Mme Laurence AUTHIER, inspectrice régionale de 3ème classe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes, directeur interrégional, la délégation consentie l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2020-08-17-020 du 17 août 2020 sera exercée, pour les dépenses dont le montant unitaire est inférieur à 3 000 euros, par Mme Soumeya ATTAFI, inspectrice, M. Philippe DEBUYSER, contrôleur principal, Mme Moemoea TEISSIER, contrôleuse.

Article 3: Toutes dispositions réglementaires, contraires et antérieures sont abrogées.

Article 4 : L'administrateur général des douanes, directeur interrégional et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au " bulletin d'informations administratives " des services de l'État.

Fait à Roissy, le 1^{er} mars 2021.

Pour le Préfet d'Île-de-France et par délégation,

Le directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports,

SIGNÉ Philippe LEGUÉ Direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports

IDF-2021-03-03-001

ARRÊTÉ N°21000434 du 03/03/21 donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports



Liberté Égalité Fraternité



DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-AÉROPORTS

RUE DU SIGNE – BP 16108 95701 ROISSY CDG CEDEX Site Internet : www.douane.gouv.fr

ARRÊTÉ N°21000434

donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 12 novembre 2003 portant règlement de comptabilité;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret modifié n°2007-1665 du 26 novembre 2007 portant organisation des services déconcentrés de la direction générale des droits et droits indirects (DGDDI);

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP);

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n° 2018-99 du 14 février 2018 modifiant l'annexe I au décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics du 26 mars 2018 portant désignation, à compter du 26 mars 2018, de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes et droits indirects, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-02-12-011 du 12 février 2021 portant délégation de signature à M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n°723) et du programme « Écologie » (n°362).

Sur proposition de l'administrateur général des douanes, directeur interrégional ;

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes, directeur interrégional, la délégation consentie à l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2021-02-12-011 du 12 février 2021, sera exercée par M. Jean-Luc CORNILLOU, administrateur supérieur des douanes - directeur régional, M. Jean-François RUBLER, administrateur supérieur des douanes - directeur régional, M. Jean-Claude CAZALBOU, administrateur supérieur des douanes - directeur régional, Mme Évelyne SARTI, administratrice des douanes, M. Stéphane DUBOIS, directeur des services douaniers de 1ère classe, M. Michaël DUFFET, directeur des services douaniers de 2ème classe, Mme Anne-Sophie VITOUX, inspectrice principale de 2ème classe, Mme Anne LADURE ROUSSEL, inspectrice principale de 1ère classe, Mme Laurence AUTHIER, inspectrice régionale de 3ème classe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes, directeur interrégional, la délégation consentie l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2021-02-12-011 du 12 février 2021 sera exercée, pour les dépenses dont le montant unitaire est inférieur à 3 000 euros, par Mme Soumeya ATTAFI, inspectrice, M. Philippe DEBUYSER, contrôleur principal, Mme Moemoea TEISSIER, contrôleuse.

Article 3: Toutes dispositions réglementaires, contraires et antérieures sont abrogées.

Article 4 : L'administrateur général des douanes, directeur interrégional et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au " bulletin d'informations administratives " des services de l'État.

Fait à Roissy, le 3 mars 2021.

Pour le Préfet d'Île-de-France et par délégation,

Le directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports,

SIGNÉ Philippe LEGUÉ

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

IDF-2021-03-02-010

Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur
Benjamin BEAUSSANT
directeur régional et interdépartemental de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière
d'ordonnancement secondaire



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris n° IDF-2021-03-01-004 du 1^{er} mars 2021, portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE:

Article 1er : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Mme Sylvie PIERRARD, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;
- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, secrétaire général;
- Mme Patricia PAYET, attachée d'administration, adjointe au secrétaire général;
- Mme Catherine PERICAUD, secrétaire administrative au secrétariat général ;

18 avenue Carnot– 94240 CACHAN Cedex Tél: 01 41 24 17 16 draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/ à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement supérieur et recherche agricoles » (n° 142),
- « Enseignement technique agricole » (n° 143),
- « Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt » (n° 149),
- « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (n° 206),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (n° 215),
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354),
- « Développement et transfert en agriculture » (n°775).

Ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- « Administration territoriale de l'État » (n° 354),
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n°723),
- « Ecologie » (n°362).
- « Compétitivité » (n° 363).

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3: L'arrêté n° IDF-2021-01-18-004 du 18 janvier 2021 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, (direction des affaires juridiques).

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Îlede-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le 02 mars 2021

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Benjamin BEAUSSANT

ANNEXE

<u>Liste des agents du secrétariat général habilités à valider les opérations comptables dans les outils</u> Chorus

Filipe SANTOS, secrétaire général, Patricia PAYET, adjointe au secrétaire général, Catherine PERICAUD, responsable du pôle comptabilité, Muriel JAMET, agent du pôle comptabilité, Laurence JOUBIER, agent du pôle comptabilité.

<u>Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives</u>

1) DRIAAF site de Cachan

Secrétariat général (SG)

Régis LEMONNIER, responsable de la mission des systèmes d'information, Aurélie MAZZOLENI, responsable CEPEC, Adel ZIDI, responsable logistique, Robert KRIER-KOLYADA, responsable et délégué régional de la formation continue.

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Emmanuel HEMERY, chef du service, Dominique DANCE, adjointe au chef de service.

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service, Pierre LECONTE, adjoint au chef de service.

Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)

Gérôme PIGNARD, chef du service.

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Yves GUY, chef du service, Florian CHAZOTTIER, adjoint au chef de service.

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Nathalie PIHIER, cheffe de service, Laurence GIULIANI, adjointe à la cheffe de service et chef du pôle vétérinaire, Marie-Dominique ARNAULT, chef du pôle offre alimentaire, Ludovic DUBOIS, chef du pôle phytosanitaire, Eva AUSTRUY, responsable de l'unité surveillance et environnement.

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail, Marie-Catherine TARADACH, inspectrice santé et sécurité au travail.

2) DRIAAF site de Roissy

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP)

Yacine BACHA, chef du poste frontalier de Roissy, Imed SAADAOUI, adjoint au chef du poste frontalier et chef du PCF vétérinaire, Mathilde CHANTELOUBE, chef du PCF phytosanitaire.

3) DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Ludovic DUBOIS, chef de pôle phytosanitaire,

Service régional d'information statistiques et économiques (SRISE) Réseau des nouvelles des marchés (RNM)

Marie-José PETIT, cheffe de pôle, Franck LEMAITRE, adjoint à la cheffe de pôle.

Brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire (BNEVP)

Marie-Pierre DONGUY, directrice de la BNEVP, Jean-Blaise DAVAINE, adjoint à la directrice de la BNEVP.

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-02-24-006

Arrêté n° 2021-109-RA modifiant l'arrêté n° 2021-102-RA du 4

janvier 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

dans le cadre du budget opérationnel de programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire", de l'unité opérationnelle 231 "vie étudiante" et des dépenses sur l'unité opérationnelle 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat"



Arrêté n° 2021-109-RA

modifiant l'arrêté n° 2021-102-RA

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE, RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS

Vu l'arrêté n° 2021-102-RA du 4 janvier 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre du budget opérationnel de programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire », de l'unité opérationnelle 231 « vie étudiante » et des dépenses sur l'unité opérationnelle 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » ;

ARRÊTE

Article 1er — L'article 4.4 de l'arrêté n° 2021-102-RA est modifié comme suit :

Dans les limites des attributions de la division des affaires financières (DAF), pour les opérations liées aux programmes cités à l'article 1^{er} du présent arrêté (BOP 150) et à son unité opérationnelle et pour les opérations liées aux unités opérationnelles citées par ce même article (unité opérationnelle du BOP 231 et à procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre du programme 723), en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Olivier DELOBEL, chef de la division des affaires financières, à l'effet de signer, au titre des opérations de validation :

- les engagements juridiques, les certifications du service fait, les demandes de paiement et les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation imputés sur les titres 2, 3, 5, 6 de la loi du 1er aout 2001.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DELOBEL, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée aux articles précédents sera exercée, au travers des seuls actes de validation CHORUS, par :

- Mme Valérie LAHELY, attachée d'administration de l'Etat;
- M. Jacques PILORGET, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. André NORMAND, contractuel catégorie A;
- Mme Julienne THRASIBULE, SAENES :
- Mme Camalassoundary POMPEE, SAENES;
- M. Jérôme BIHRY, SAENES ;
- M. Laurent CHEKOUN, SAENES;
- M. Charles CHICOT, SAENES;
- M. Jaime CISCAR ARLANDIS, SAENES;
- Mme Caroline MAGE, SAENES;
- Mme Aurélie OBITZ, SAENES ;
- M. Mhoumadi SOULAIMANA, SAENES ;

Article 2 — Les autres articles de l'arrêté n° 2020-102 du 4 janvier 2021 sont inchangés.

Article 3 — Le secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 24 février 2021

Signé

Christophe KERRERO